



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cumul des mandats

Question écrite n° 6398

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le calendrier prévu pour l'examen du projet de loi relatif au cumul des mandats. En effet, le Gouvernement a annoncé que ce projet serait examiné, en première lecture, avant les élections régionales et cantonales prévues au mois de mars 1998. Or il serait plus logique que cette loi soit votée définitivement avant les élections de mars 1998, ou que le débat soit reporté après ces élections, afin d'éviter des interférences regrettables. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre en vue de modifier l'échéancier proposé.

Texte de la réponse

Le calendrier de l'examen par le Parlement d'un projet de loi relatif à la limitation du cumul des mandats dépend à la fois de la charge de l'ordre du jour des Assemblées et des conclusions de l'étude à laquelle procède le Gouvernement à la lumière des résultats des consultations menées par le Premier ministre auprès des responsables des principales formations politiques représentées au Parlement. L'auteur de la question notera en outre que les règles de cumul applicables aux parlementaires relèvent de la loi organique et que celle-ci, concernant les sénateurs, devra être votée dans les mêmes termes par les deux chambres, conformément à l'article 46 de la Constitution. Il serait donc pour le moins prématuré d'envisager aujourd'hui une date précise pour l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions législatives sur le point évoqué par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6398

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4036

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4676